

CRPA - Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie ¹

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton. 14, rue des Tapisseries, 75017, Paris.

Site internet : <http://crpa.asso.fr> Pour nous contacter, <https://lc.cx/IIItoP>

- Communiqué – agenda.

Paris, le 15 mars 2024.

Conférence – débat samedi 27 avril 2024, 14h à 18h à l' AGECA, 177 rue de Charonne, 75 011 Paris. Métro : Alexandre Dumas, ligne 2 (Nation - Porte Dauphine).

Inscription obligatoire en présentiel ou visioconférence (par le logiciel Google Meet). Clôture des inscriptions le mercredi 10 avril 2024, 17 h.

Résumé des thèmes abordés : Un point sur le COFOR (centre de formation au rétablissement) Lille qui fonctionne depuis 2018. Une expérience de la pair-aidance, les marges de manœuvre et critiques du dispositif de ce nouveau métier. Compte-rendu d'un colloque universitaire à Nantes le 9 et 10 avril sur le contrôle en psychiatrie. Un communiqué d'infirmières et infirmiers en psychiatrie de Toulouse : « La psychiatrie à bout de bras ». Conclusion sur la fin de la période de la Commission juridique du Groupe information asiles, jusqu'aux ordonnances prises par le 1^{er} ministre Alain Juppé en avril 1996 qui affirment un droit des patients.

Programme actuellement prévu :

- 14h10 à 14h35, intervention de Mme Fanny Meriaux, sur le COFOR Lille. Débat avec les personnes présentes jusqu'à 15 h.
- 15 h à 15h25, sous réserve Mme Meryem Amraoui, fera un point sur sa pratique de la pair-aidance professionnalisée. Débat avec les personnes présentes jusqu'à 15h50.
- Pause, 15h50 à 16h05.
- 16h05 à 16h30, compte-rendu par Mme Natacha Guiller du colloque universitaire des 9 et 10 avril sur le contrôle en psychiatrie (incluses la judiciarisation systématique des hospitalisations sans consentement et les techniques de contrôle des patients hospitalisés en psychiatrie). Débat avec les personnes présentes de 16h30 à 16h55.
- De 16h55 à 17h05, lecture d'un communiqué de soignants de Toulouse publiée sur Mediapart Club le 5 mars courant, titré : « La psychiatrie à bras le corps » et signé « Les aboyeurs de voix » (<https://lc.cx/GES7JN>). Nous prenons acte du désespoir de nombre de professionnels de la psychiatrie qui assistent au démantèlement de leur établissement, et subissent un discrédit systématique de leur discipline et d'eux-mêmes. Leurs manifestations récurrentes depuis 2018 ne sont même pas entendues des pouvoirs publics qui leur opposent un silence cynique. Mais par contre la fondation Fondamental, ses centres experts, ainsi que des groupes affairistes privés cotés en bourse se voient ouvrir un boulevard par le Gouvernement et ses agences déléguées.
- En dernier point nous aborderons de 17h05 à 17h25, à titre historique et de témoignage la période qui va de la fin de la commission juridique du Groupe information asiles (

¹ Le CRPA est adhérent au Réseau européen des (ex) usagers et survivants de la psychiatrie (ENUSP / REUSP).

1982 à 1992), alors que la loi du 27 juin 1990 qui a réformé à la marge la loi de 1838 est mise à effet. A cette même époque Philippe Bernardet (1950 – 2007) systématise les saisines contentieuses de la Commission européenne des droits de l’Homme ². De la légitimité introuvable dans une petite organisation militante combattue par les pouvoirs en place et utilisée comme ressource par des demandeurs qui in fine sont des clients, alors même que ce terrain n’est pas rentable pour les cabinets d’avocats. Débat avec les personnes présentes dans la salle jusque 17h50.

- **Conclusion** jusque 18 h.

Notez bien qu’il est souhaitable que plusieurs personnes présentes prennent des notes pour l’établissement d’un compte rendu qui pourra être diffusé ultérieurement.

Précision : lors de cette session comme pour les précédentes nous nous passerons aisément de notations psychiatristes, dévalorisantes, déshumanisantes et chronicisantes auxquelles les personnes psychiatisées sont systématiquement confrontées. Ces notations par lesquelles les personnes visées ne sont plus des êtres humains à part entière avec leur singularité, mais le schizophrénie X, le paranoïaque Y, l’hystérique Z ... etc.

²² On peut lire sur la Commission juridique du GIA, Les Dossiers noirs de l’internement psychiatrique, de Philippe Bernardet, Fayard, 1989, réédité en e-book : <https://lc.cx/jpRm5J>